Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 43 (1935)
Heft: 4

Artikel: La duchesse d'Otrante au chalet de Riond-Bosson
Autor: Moulin, A.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-33419

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La duchesse d'Otrante au chalet de Riond-Bosson.[1]

Le fameux ministre de la police, Joseph Fouché, duc d'Otrante, devenu veuf en 1812, épousa en secondes noces, le 1er août 1815, Ernestine de Castellane, de vieille noblesse provençale et d'une grande beauté. Il avait 56 ans et elle 27, mais elle était pauvre et lui fort riche. Cependant, plus encore que par son immense fortune, la jeune fille avait été séduite par les qualités brillantes de l'homme du monde, les délicates attentions de l'ami et l'extraordinaire prestige dont jouissait alors le restaurateur de la monarchie. L'ancien terroriste n'était-il pas ministre de Louis XVIII et le roi ne daigna-t-il pas signer à son contrat de mariage ?

Or, de ce haut degré de faveur, le duc d'Otrante ne tarda pas à être précipité sous la poussée victorieuse des Ultras. Contraint de démissionner, il dut accepter l'ambassade de Saxe. Sa jeune femme, qui voyait ses beaux rêves s'écrouler, l'accompagna à Dresde, puis, quand la disgrâce se fut changée en un bannissement perpétuel, elle partagea vaillamment son exil en terre autrichienne.

D'une conduite parfaite envers son vieux mari, adoucissant par sa jeunesse et sa bonne humeur l'amertume de cette carrière brisée, elle n'est pas épargnée par la haine et la calomnie. La chronique scandaleuse lui prête une aventure galante et une fugue avec le jeune Adolphe, fils du comte Thibaudeau, l'ex-collègue de Fouché à la Convention, et proscrit comme lui à Prague.

Ecœurés par ces grossiers mensonges qui sont la fable de l'Europe, les d'Otrante se réfugient à Linz et plus tard à Trieste où ils trouvent enfin, sous un beau ciel, un peu d'agrément et de réconfort dans la société d'Elisa et de Jérôme Bonaparte. Répit d'un an avant la mort de Fouché, le 26 décembre 1820.

Sa veuve peut mainteant rentrer en France. C'est ce qu'elle s'empresse de faire, ramenant avec elle les quatre enfants de son mari et veillant particulièrement sur Joséphine, âgée de 16 ans.

N'ayant reçu que la moindre part de la fortune du duc d'Otrante, en un douaire constitué par contrat de mariage, elle vivra désormais, d'une vie honnête et discrète, soit auprès de sa sœur, à Paris ou en Provence, soit de préférence au chalet vaudois de Riond-Bosson, reposante oasis dont elle a tant besoin après l'agitation continuelle de sa jeunesse et les déceptions et les tristesses de ses cinq années de mariage.

C'est en 1823 qu'elle acquit de M. Jules-Henry Warnery [2], ancien lieutenant de grenadiers au service de la France, et à cette époque commandant des troupes vaudoises, une partie du domaine de Riond-Bosson, sis dans la petite commune de Tolochenaz, tout près de Morges, « consistant en bâtiments, prairie, vigne et terres labourables » [3], et formant un ensemble de 48 hectares, plus 356 toises au quartier de Longeraye, le tout au prix de 44,000 francs, soit 220,000 francs suisses. Cette acquisition fut autorisée, le 27 août de cette même année, par décision du Conseil d'Etat cantonal. Il fallut aussi à la nouvelle propriétaire un permis de séjour, qui lui fut renouvelé pour trois ans en 1825, et plusieurs fois ensuite; le dernier renouvellement est à la date du 3 mars 1841. Dès que les formalités d'autorisation d'achat et de séjour

furent accomplies, la duchesse s'empressa de transformer la maison de maître et fit plusieurs constructions nouvelles en 1825 et 1828.

Le site était bien choisi, sur une colline joliment boisée, d'où la vue s'étendait sur le proche Léman, aux eaux généralement calmes et bleues, mais dont les flots se soulevaient parfois en tempête comme ceux de l'Adriatique. A l'horizon, le magnifique décor des Alpes françaices, dominées par le Mont-Blanc. « Le Chalet », c'était et c'est encore le nom du domaine, devait être alors véritablement un chalet, dans le genre à la fois agreste et gracieux des habitations de la Suisse romande ; et, à notre avis, si la construction de style italien fleuri que lui substitua l'un de ses possesseurs a pu permettre une installation plus confortable, elle en a, par contre, altéré l'aimable caractère de simplicité et d'intimité : « Cette habitation, disait dans son testament, en 1877, le marquis Henri d'Estourmel, neveu et héritier de la duchesse, est l'une des plus charmantes que je connaisse et convient à une personne qui a des goûts simples et si, comme je l'espère, mon petit-fils a le bon esprit d'en conserver de tels, je puis l'assurer qu'il se trouvera heureux de posséder une habitation aussi agréable à peu de frais. Je lui recommande de conserver cette propriété, qui me rappelle les plus chers souvenirs. »

Ce vœu ne s'est point réalisé. Par suite d'arrangements de famille, M. Jacques d'Estourmel, à qui devait revenir le Chalet, le céda au comte Le Marois, autre petit-fils du Marquis. C'est celui-ci qui le reconstruisit tel qu'il est encore aujourd'hui. Mais, devenu par son mariage avec une arrière-petite-fille de Mme de Staël, Mlle d'Haussonville, co-propriétaire du château historique de Coppet, il vendit le Chalet au célèbre pianiste et homme d'Etat polo-

nais Paderewsky, lequel, sans toucher aux constructions, a considérablement agrandi le parc et les champs [4].

* * *

Voici donc la duchesse d'Otrante installée au Chalet, et très affairée, semble-t-il, par la gestion de son assez vaste domaine. Elle bâtit, elle ensemence, elle plante, elle récolte, elle engrange, elle surveille la vacherie et la basse-cour, et tout cela lui prend beaucoup de temps et lui fait négliger sa correspondance : « Il y a six mois, ma bonne nourrice, que je fais le projet de t'écrire, mais j'ai tant d'occupations que les journées et les mois se passent sans que j'aie le temps d'exécuter la moitié des choses que j'ai résolu de faire... Mes réparations avancent beaucoup et j'espère les terminer entièrement cette année, ainsi que mon jardin dont les plantations ont réussi au delà de mes désirs... »

Cette vie simple et active ne lui déplaît pas, mais, toutefois, une chose lui manque, à quoi elle tient essentiellement. Très pieuse, elle est vivement contrariée de ne pouvoir suivre les offices catholiques, et elle adresse à cet effet une requête au « landamman » ou président et aux membres du Conseil d'Etat du Canton de Vaud : « Ayant fixé mon domicile dans ce canton, près de Morges, j'y trouverais tous les avantages que je m'étais promis si l'extrême délicatesse de ma santé me permettait d'y suivre avec exactitude les exercices de ma religion. Mais, placée à deux lieues de Lausanne, je puis rarement, même en été, m'exposer à l'air du matin, et l'hiver cela me devient tout à fait impossible. Pour remédier à ces inconvénients, j'ai préparé les moyens d'entendre la messe dans mon appartement en m'adressant à M. le curé d'Assens qui me procurerait, à mes frais, un prêtre le dimanche et quelques

jours de fête. Quoique ce culte domestique, qui ne se pratiquerait que dans l'intérieur de ma maison et qui ne serait uniquement destiné qu'à cinq ou six personnes, ne soit nullement public, je viens, très honorés messieurs, vous demander votre autorisation... »[5]. Elle lui fut accordée.

Mais ce n'est pas seulement à elle et à son entourage qu'elle songeait. Morges n'avait pas encore de service catholique organisé. Dix ans plus tard, elle revient à la charge auprès du Conseil d'Etat, plus particulièrement auprès d'un des conseillers : Ce n'est pas le tout, Monsieur, que d'avoir un bon curé à Echallens, pour la nomination duquel je vous dois peut-être des remerciements ; nous avons encore l'ambition d'avoir la messe à Morges [6], et l'on vient de m'assurer que les retards que nous éprouvons viennent de la part du Conseil d'Etat... Nous serions bien heureux d'avoir la messe le premier dimanche de Carême, qui est le 8 de mars. S'il y a moyen d'activer cela, je suis sûre, Monsieur, que vous l'emploierez pour nous rendre service... » [7]. Sur ce point encore elle reçut satisfaction et il fut permis aux catholiques de Morges d'avoir une chapelle publique dans un immeuble privé, la maison Steiger. Il est assez piquant que ce soit la veuve de Fouché qui ait fait établir le culte catholique dans la petite cité vaudoise.

* * *

La duchesse d'Otrante ne quitte le Chalet que pour des affaires urgentes, le règlement de la succession de son mari, le mariage de sa belle-fille, Joséphine Fouché avec le comte de Thermes, la mort de sa sœur, la marquise d'Estourmel et, plus tard, quand sa santé devint chancelante, pour des saisons à St-Gervais et à Hyères. Elle revient toujours avec prédilection à son cher logis vaudois.

Les années passent, monotones, égayées parfois par la visite de ses neveux d'Estourmel et de sa belle-fille, attristées souvent par la maladie.

Elle s'éteint à Paris, le 2 mai 1850, en présence de son neveau Henri d'Estourmel. Selon ses désirs elle fut inhumée auprès de sa sœur, à St-Andiol, village de Provence, où elle avait passé sa prime jeunesse dans le château de ses ancêtres maternels et dont elle eut toujours la nostalgie. « Elle se repose », lit-on sur sa pierre tombale. Repos chèrement acquis après une vie ballottée et douloureuse et cette longue retraite pleine de dignité et de triste renoncement sur les bords apaisants du Léman.

A. MOULIN, prof. honoraire, Béziers.

NOTES

[1] Ces pages sont extraites d'une étude qui va paraître, sur « La seconde femme de Fouché, Ernestine de Castellane ».

[2] C'est le grand-père du poète vaudois de même nom.

[3] Pétition de Mme la duchesse d'Otrante en vue d'acquérir une partie du domaine de Riond-Bosson (Registre des procès-verbaux du Conseil d'Etat, séance du 27 août 1823. Arch. cant., Lausanne.)

[4] Ces renseignements nous ont été fournis en 1924, dans une visite que nous fîmes sur les lieux, par M. Joseph Héritier, ancien valet de chambre du marquis d'Estourmel, propriétaire d'une ferme toute voisine du Chalet. Ils nous ont été confirmés et complétés dans une autre visite, plus récente, par une personne au service de M. Paderewsky. Le comte Le Marois est mort en 1920, mais la comtesse, née d'Haussonville, a bien voulu répondre aimablement à une demande de renseignements et nous dire le bon souvenir qu'elle garde du Chalet où elle vécut la première année de son mariage. Qu'elle reçoive ici l'expression respectueuse de nos remerciements. Ajoutons que c'est au Chalet qu'est morte, en janvier 1934, Mme Paderewska.

[5] Au Chalet, près de Morges, ce 21 septembre 1825. (Arch. du canton de Vaud.)

[6] Morges n'est qu'à 1500 ou 2000 m. du Chalet, tandis qu'Echallens est plus éloigné.

[7] Lettre au conseiller d'Etat Jaquet, à Lausanne, du 26 février 1835. (Arch. cant. vaud.)